

DEPARTEMENT DE LOIR ET CHER
ARRONDISSEMENT DE VENDOME
COMMUNE DE COUËTRON-AU-PERCHE

SEANCE DU 27 MARS 2019

L'An deux mil dix-neuf, le vingt-sept mars à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de Couëtron-au-Perche, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle communale de Saint-Agil, sous la Présidence de Monsieur Jacques GRANGER, Maire de la commune de Couëtron-au-Perche.

Présents : GRANGER Jacques, LEMERRE Henri, ROULLEAU Olivier, AUBERT Nadine, WARNIER de WAILLY Josse, ROULLEAU Nicolas, ADAM Aurélie, BAUDOIN Xavier, BEAUCHAMP Jean-Michel, BESSÉ Thierry, BIRLOUEZ Gwénaél, BONNOUVRIER Audrey, CHAMPDAVOINE Patrice, CROISSANT Didier, de PONTBRIAND Agnès, ESNAULT Didier, GRENET Virginie, GOURDET Guy, JACQUET Yves, LOURDEL Dominique, PERAL Christiane, PICHOT Stéphanie, RONCIER Jean, ROULLIER Arnaud, SAISON Joël, THUILLIER Jean-Claude, VADÉ Isabelle, VIOLANTE Florent, VIVET Joseph

Absents excusés : AUGIS Bernard, ayant remis un pouvoir à Mr Jacques GRANGER, EVERED Gillian, FUSIL Jean-Pierre, GLOANEC-MAURIN Karine, PIAU Bertrand, SCOTTI MONTOIRE Stéphanie, VANDENBERGUE Myriam.

Absents non excusés CALLU Martine, DAUSY Michel, DUPAS Laurent, HERSEMEULE Jean, LECOMTE Sébastien, PECQUEUR Nadia, REGOURD Gérard

Secrétaire de séance : ADAM Aurélie

Date de convocation : 19 mars 2019

Nb de membres en exercice : 43
Nb de membres présents : 29
Nb de pouvoirs : 1
Nb de votants : 30
Nb de suffrages exprimés : 30 POUR : 30 CONTRE : 0

Approbation du compte rendu de la séance du 25 Février 2019

Le compte rendu de la séance du 25 Février 2019 donne lieu à son approbation par l'ensemble des conseillers municipaux.

CNE2019S3D03 - Vote du budget primitif – Lotissement des Grenouillettes 2019

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

➤ **VOTE** le budget primitif du Budget Annexe Lotissement Les Grenouillettes 2019, comme suit :

Budget lotissement 2019 Les Grenouillettes	Recettes	Dépenses
Section de fonctionnement	25 685,00	25 685,00
Section d'investissement	18 422,00	7 243,00

CNE2019S3D02 - Vote du budget primitif – Lotissement du Bourg IV 2019

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

- **VOTE** le budget primitif du budget annexe Lotissement Bourg IV 2019, comme suit :

Budget lotissement 2019 Bourg IV	Recettes	Dépenses
Section de fonctionnement	38 325,00	38 325,00
Section d'investissement	41 880,21	1 010,00

CNE2019S3D03 - Vote du budget primitif eau 2019

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

- **VOTE** le budget primitif du Budget Annexe d'Adduction d'eau Potable 2019, comme suit :

Budget Eau 2019	Recettes	Dépenses
Section de fonctionnement	334 953,00	334 953,00
Section d'investissement	722 598,00	722 598,00

En dépenses d'investissement sont programmés l'achèvement des travaux stipulés dans l'arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique relatif au périmètre de protection du forage AEP de Saint-Agil. Trois compteurs sectoriels sur le réseau de Saint-Agil et cinq sur le réseau de Souday ont été installés en janvier 2019 (prog 2018) pour permettre la réalisation des études patrimoniales. Ces études définiront les ouvrages et canalisations à remplacer. Réhabilitation de réseaux sur Souday en 3 tranches.

CNE2019S3D04 - Vote du budget primitif assainissement 2019

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

- **VOTE** le budget primitif du Budget Annexe d'Assainissement 2019, comme suit :

Budget Assainissement 2019	Recettes	Dépenses
Section de fonctionnement	80 331,00	80 381,00
Section d'investissement	176 904,00	176 904,00

CNE2019S03D05 - Vote du budget primitif – commune 2019

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

- **VOTE** le budget primitif 2019, comme suit :

Budget commune 2019	Recettes	Dépenses
Section de fonctionnement	1 410 949,00	1 410 949,00
Section d'investissement	744 906,00	744 906,00

Le programme de travaux d'investissement 2019 se décompose comme suit :

- Travaux de voirie répartis sur 3 communes déléguées : 112 000 €,
- Réseaux câblés (enfouissement fibre optique) : 70 000 €
- Aménagements de terrains pour arrêt camping –car et stationnement des robots de tonte : 3 000 €
- Sécurisation du clocher de l'église Oigny : 37 000 €
- Réhabilitation logements communaux : 30 000 €

- Restauration Monument aux Morts Arville : 1 900 €
- Bornes incendie Souday : 4 000 €
- Matériel roulant : 86 000 €,
- Matériel de voirie divers et panneaux de signalisations : 8 000 €
- Illuminations de Noël et radiateurs dans les bâtiments publics : 15 000 €
- Solde des travaux Grange de Saint Agil : 31 755 €.
- Statues Saint-Avit : 6 300 €

Les recettes d'investissement prévues au budget primitif 2019 sont :

- Le remboursement du FCTVA : 48 353 €,
- Dons et legs : 40 081€ (Travaux Grange)
- Excédent de fonctionnement capitalisé : 252 950 €,
- Virement de la section de fonctionnement : 150 895 €,
- Opérations d'ordre : 20 351 €

Les subventions inscrites au BP 2019

- Subvention de l'Etat au titre de la Direction des Affaires Culturelles : 2 116 € (tableau + statues église),
- Réserve parlementaire : 16 321 € (Grange + monument aux morts),
- Région au titre du Contrat de Pays : 34 100 € (Grange St Agil),
- Département au titre de la DSR : 35 400 € (voirie), 35 000 € (matériels roulants) et 24 000 € (clocher Oigny)
- Département au titre de la conservation des antiquités d'art : 920 € (tableau + statues église),

CNE2019S03D06 - Fiscalité Directe Locale – Taux d'imposition 2019

Considérant la délibération du 28 mars 2018 décidant, dans le cadre de la création de la commune nouvelle, d'instaurer une procédure d'intégration progressive des taux, en fixant la durée à 12 ans pour les trois taxes,

Considérant la délibération du 24 septembre 2018 décidant d'harmoniser les abattements généraux à la base (AGB) issus des communes historiques et d'instituer un taux AGB à 8% de la valeur moyenne locative des logements, de ne pas majorer les taux à l'abattement obligatoire pour charges de famille (mesures applicables à compter du 1er janvier 2019),

Considérant la délibération du 24 septembre 2018 décidant d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation,

Monsieur Le Maire propose de reconduire les taux moyens pondérés 2018 pour l'année 2019.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité,

Compte tenu de la politique d'abattements applicables à compter du 1^{er} janvier 2019,

➤ **VOTE** les taux d'imposition 2019 comme suit :

	Base prévisionnelles	Taux proposés TMP	Montant du produit
Taxe d'habitation	1 257 000	12,04	151 343
Taxe foncière bâti	806 900	18,63	150 307
Taxe foncière non bâti	311418	42,75	136 073
			437 723

PRECISE que le taux de la taxe d'habitation applicables en 2019 pour chaque commune déléguée, tenant compte du coefficient d'harmonisation, sera :

Commune Historique	Taux TH 2017	TH 2018	TH 2019
Arville	12,54	12,50	12,48
Oigny	9,10	9,33	9,57
Saint-Agil	14,11	13,95	13,81
Saint-Avit	9,10	9,33	9,57
Souday	12,33	12,31	12,31

PRECISE que le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties applicables en 2019 pour chaque commune déléguée, tenant compte du coefficient d'harmonisation, sera :

Commune Historique	TFB 2017	TFB 2018	TFB 2019
Arville	16,83	16,97	17,07
Oigny	13,33	13,74	14,12
Saint-Agil	22,24	21,96	21,66
Saint-Avit	13,37	13,77	14,14
Souday	19,82	19,73	19,61

PRECISE que le taux de la taxe foncière non bâtie applicables en 2019 pour chaque commune déléguée, tenant compte du coefficient d'harmonisation, sera :

Commune Historique	TFNB 2017	TFNB 2018	TFNB 2019
Arville	49,74	49,20	48,67
Oigny	32,89	33,65	34,41
Saint-Agil	52,49	51,74	50,99
Saint-Avit	33,88	34,56	35,25
Souday	42,00	42,06	42,12

CNE2019S03D07 - Subventions 2019

Monsieur Le Maire présente les propositions de la commission des finances relatives aux subventions à accorder aux associations pour 2019. Il fait part que la majorité des associations qui ont bénéficié en 2018 d'une subvention supérieure ou égale à 200 € ont présenté un rapport d'activité et d'un rapport financier.

Pour les associations qui n'ont pas fourni ces éléments, la commission des finances suggère d'attribuer les subventions mais le paiement se fera sous réserve de la présentation des bilans d'activité et financiers.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCORDE et FIXE** le montant des subventions aux associations au titre de l'année 2019 pour un montant de 11 690 €
- **DECIDE** que les associations bénéficiant en 2019 d'une subvention supérieure ou égale à 200 € - Deux cents Euros - devront formuler une demande écrite pour l'année 2020 accompagnée d'un rapport d'activité et d'un rapport financier.

CNE2019S03D08 - Approbation contrat de maintenance de l'éclairage public

Monsieur Le Maire expose que chaque commune historique dispose ou disposait d'un contrat de maintenance de leur réseau d'éclairage public, contrats en cours ou échu, représentant une dépense annuelle de 3 618,50 € HT et qu'il est nécessaire d'harmoniser les contrats.

Il présente la proposition du contrat d'entretien et dépannage du réseau d'éclairage public de la Société INEO sise à Naveil, aux conditions suivantes :

- Contrat unique pour l'ensemble des réseaux d'éclairage public de Couëtron-au-Perche,

- Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} Janvier 2019 ;
- Réactualisable chaque année à compter du 01/01/2020 ;
- Montant : 17 € HT par point lumineux (soit 3 332 € HT pour 196 points lumineux au 1^{er} janvier 2019).
- Visite annuelle de l'ensemble des réseaux

A la demande de la collectivité, un plan à l'échelle de 1/2500 en format A3 et un plan d'ensemble des 5 bourgs à l'échelle 1/1000 ou 1/1250 seront réalisés par INEO.

A la signature du nouveau contrat, INÉO s'engage :

- ✓ à changer toutes les ampoules selon le modèle dont est équipé chaque luminaire,
- ✓ à fournir un bilan annuel d'intervention.

INEO propose une prestation particulière pour le montage et démontage des illuminations de Noël facturés soit au forfait, à l'heure ou suivant le nombre d'installations.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les conditions du contrat d'entretien et de dépannage des réseaux d'éclairage public de Couëtron-au-Perche énoncées ci-dessus pour un montant annuel réactualisable de 17 € HT par point lumineux ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer le contrat de prestations avec la Société INEO, sise à Naveil – 41100, applicable à compter du 1er janvier 2019.

La prestation liée au montage et démontage des illuminations de Noël sera approuvée ultérieurement à l'issue d'un bilan récapitulatif des installations à effectuer.

CNE2019S03D08 - Bail commercial Le Relais de La Commanderie Arville

Lors de la séance du 23 janvier 2019, il a été présenté la candidature de Mme Eve SPANU intéressée pour exploiter le bar-Restaurant d'Arville. Les précédents exploitants ont cessé leur activité en janvier 2018.

Les conditions d'exploitation définies au cours de cette séance et proposées par le Conseil Municipal ont été acceptées par Mme SPANU. Suite à cet accord, elle a effectué les formations obligatoires d'installation au cours de mars 2019, a entrepris les démarches administratives auprès de la Chambre du Commerce et d'Industrie de Loir et Cher pour la création de son commerce qui portera le nom : Le Relais de La Commanderie avec un début d'activité prévue le 1er mai 2019. Il est précisé que la licence IV de débit de boissons appartient à la commune.

Les travaux de mise en conformité électriques décrits dans le rapport de l'APAVE du 12 mars 2019 ont été effectués, permettant ainsi la mise à disposition du local pour commencer l'aménagement. La remise des clés se fera à l'issue de l'état des lieux.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **DECIDE**
 - de consentir un bail commercial à compter du 1er mai 2019 aux conditions stipulées lors de la séance du 23 janvier
 - de confier la rédaction du bail à Maître David LECOMPTE, Notaire associé de la SCP GAYOUT – LECOMPTE – ROCHEREAU à Vendôme.

CNE2019S03D08 - Acquisition d'un camion-benne d'occasion

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée d'acquérir un camion benne d'occasion Renault Master III équipé d'un attelage + coffre au prix : 18 300 € HT - 21 960 € TTC avec une garantie de 3 mois, offre proposée par le Garage HELIERE.

